

Fiche assurance véhicule

Association Saou Autopartage

Rappels réglementaires :

D'après la loi française, un propriétaire peut prêter son véhicule, quelle que soit la personne qui conduit, à condition : qu'elle ait un permis valide, et qu'elle utilise le véhicule dans les conditions prévues au contrat d'assurance.

C'est donc le contrat d'assurance (article L211-1 du code des assurances) qui doit être vérifié afin de connaître les éventuelles particularités de ce dernier.

L'autopartage n'est pas encore bien encadré par la loi et il est donc important de voir directement avec son assureur les conditions prévues dans son propre contrat.

Les points importants à vérifier dans votre contrat d'assurance sont les suivants. Il est préférable de poser ces questions par écrit à votre assureur afin d'avoir une trace écrite des réponses en cas de problème ultérieur.

- Avez-vous une assurance dite « tous risques » (oui / non) :
- Est-ce que je peux prêter ma voiture à toute personne en possession du permis B ? (oui /non) :
 - de tout âge?
 - ayant le permis depuis moins de 2 ans ? 3 ans?
 - n'appartenant pas à ma famille?
 - n'étant pas conducteur principal d'un autre véhicule...
- La responsabilité engagée en cas d'accident est-elle celle du conducteur ou du propriétaire ?

Cela pour tout types de dommages (corporels ET matériels)?
- Est-ce que je dois prévenir mon assurance (donner juste la liste des noms ? Ou aussi la copie du permis ? Le relevé de situation ?) lorsque je prête mon véhicule *occasionnellement*?
- Est-ce que je dois prévenir mon assurance (donner la liste des noms) lorsque je prête mon véhicule *régulièrement*?
- Y a-t-il une majoration de la franchise en cas de sinistre causé par un conducteur autre que le propriétaire ?
- Tous les conducteurs (propriétaire et emprunteur) disposent-ils de la même couverture en cas de sinistre?

- Le bonus/malus peut-il être affecté au conducteur responsable (c'est à dire répercuté sur son propre contrat d'assurance auto) ou systématiquement au propriétaire du véhicule (bonus/malus lié exclusivement au véhicule et non aux personnes)?

Nom assureur	
N° d'assuré	
N° du contrat d'assurance	
N° de l'assistance en cas de panne, accident...	

Caractéristiques de votre contrat : fournir une copie des conditions particulières de votre contrat d'assurance mentionnant les événements couverts, les plafonds d'indemnisation et les montants de franchise

Je soussigné, _____, atteste que les renseignements ci-dessus sont exacts.

Fait à : _____ Le : _____

Signature :